



Objet : marché MAPA 202106 – Création d'un logement temporaire ancienne mairie de Roman

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,
Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du marché avec les entreprises suivantes :

LOTS	INTUTILE	ENTREPRISE RETENUES	ADRESSE	MONTANT HT
LOT 1	MACONNERIE	ETS MALCHIODI	1 avenue de Conches – Damville -27240 MESNILS-SUR-ITON	17 844.50 €
LOT 2	COUVERTURE-ETANCHEITE	ETS DESQUESNE	27240 SYLVAINS LES MOULINS	2 040.00 €
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES	ETS MALCHIODI	1 avenue de Conches – Damville -27240 MESNILS-SUR-ITON	14 610.00 €
LOT 4	CLOISONS-DOUBLAGE-MENUISERIES EXTERIEURES	ETS MALCHIODI	1 avenue de Conches – Damville -27240 MESNILS-SUR-ITON	17 949.00 €
LOT 5	ELECTRICITE-VMC-CHAUFFAGE	ETS RUEL	ZAC Du Coudray – Rue du pot de fer – 27240 SYLVAINS LES MOULINS	11 111.00 €
LOT 6	PLOMBERIE-SANITAIRES	ETS METAYER	6 place Carnot – 27190 CONCHES EN OUCHE	6 525.00 €
LOT 7	REKETEMENTS DE SOL	DOLPIERRE	BP 69 – ZA le Haut du val -village des artisans- 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	4 996.50 €
LOT 8	FINITIONS PAROIS INTERIEURES	DOLPIERRE	BP 69 – ZA le Haut du val -village des artisans- 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	6 015.50 €
LOT 9	SERRURERIE-FERRONERIE	CONSTRUIRE AVENIR BOIS	5 rue du Bois - Condé sur Iton – 27240 MESNILS-SUR-ITON	3 432.90 €
		TOTAL		84 524.40 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20211028-2021-10-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2021

Notification : 03/11/2021



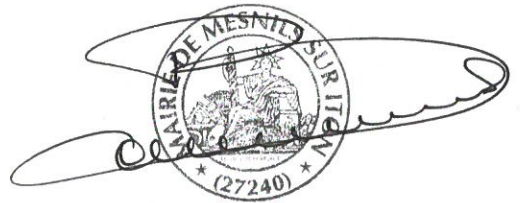
Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 28 octobre 2021
Colette BONNARD,
Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20211028-2021-10-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2021

Notification : 03/11/2021

